

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 5 JUILLET 2021

Présents

Mme PONCHAUX - M. BOSSU – Mme JACQMIN - M. DESPREZ - M. BAYLE
Mme MALBRANQUE - MM BONAMY - VANWORMHOUDT – RINGARD - BAR
Mmes LEDEE - STANIEWSKI - VANDENABEELE - VLAMYNCK– LEROY
MM. AVINEE - GALERA

17 présents

Mme HERDHUIN, Directrice Générale des Services

Absents avec pouvoir

M. CATTEZ donne pouvoir à M. DESPREZ
Mme TALFER donne pouvoir à M. BONAMY
M. FLAMENT donne pouvoir à M. BOSSU
Mme TYTGAT donne pouvoir à Mme PONCHAUX
M. DELPORTE donne pouvoir à M. AVINEE
Mme BILLIAU arrivera en retard et donne pouvoir en son absence à Mme JACQMIN

6 voix

Mme le Maire ouvre la séance et accueille M. GALERA qui intègre le Conseil Municipal en remplacement de Mme Annick LOUCHART MERGNAT.

M. GALERA se présente au Conseil Municipal.

Mme le Maire procède ensuite à l'appel.

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

M. DESPREZ est désigné secrétaire de séance.

APPROBATION DU PV DU CONSEIL MUNICIPAL PRECEDENT

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 27 mai 2021 est soumis au vote.

Le procès-verbal est adopté à la majorité.

5 abstentions : MM. AVINEE – DELPORTE - GALERA - Mmes VLAMYNCK – LEROY

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de sa délégation de compétences elle a réglé, depuis janvier, des honoraires d'avocat pour un montant total de 21 695 €.

Mme le Maire donne ensuite la parole à M. BOSSU, Adjoint aux Finances pour la présentation des dossiers étudiés par la commission finances le 17 juin 2021 dont le compte rendu était joint à la convocation pour le Conseil Municipal.

ADMISSION EN NON VALEUR

Il est courant de prendre des délibérations pour admettre des créances en non-valeur à la demande du trésorier mais cette fois ci le montant est particulièrement important.

- Etat 4821080832/2021 d'un montant de 14 150.43 € (créances admises en non-valeur)
- Etat 4043600532/2021 d'un montant de 2 707.90 € (créances admises en non-valeur)

Il s'agit, pour l'essentiel, d'impayés de loyer pour un locataire qui a bénéficié d'un effacement de dette.

Arrivée du journaliste à 18H20.

Délibération 2021/23 adoptée à la majorité – 1 abstention (Mme VANDENABEELE)

DECISION MODIFICATIVE N°1

La commission finances propose d'apporter 2 modifications au budget primitif :

Section d'investissement : L'opération de rénovation du restaurant scolaire étant maintenant soldée il est proposé d'affecter le solde de l'opération (12 000 €) aux dépenses nouvelles liées au déménagement des services municipaux.

Section de fonctionnement : pour intégrer d'importantes créances en non-valeur (délibération précédente), il est proposé de récupérer 10 000 € sur l'article 6232 « fêtes et cérémonies » puisque la crise sanitaire ne permet pas d'utiliser la totalité des crédits qui ont été ouverts (14 000 €) sur cette ligne budgétaire.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

Chapitre 11 : Charges à caractère général

Article 6232 : Fêtes et cérémonies - 10 000 €

Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante

Article 6541 : Créances admises en non-valeur + 10 000 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses

Chapitre 21 : Immobilisations corporelles

Article 21311 : Hôtel de Ville + 12 000 €

Chapitre 23 : Immobilisations en cours

Article 2313 : Constructions (restaurant scolaire) - 12 000 €

Délibération 2021/24 adoptée à l'unanimité

CONTRIBUTION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PRIVEES

La loi n° 2009-1312 du 28 octobre 2009 et le décret n° 2010-1348 du 9 novembre 2010 fixent les conditions de calcul des contributions des communes aux dépenses obligatoires concernant

les classes des écoles privées sous contrat d'association telles qu'elles sont reprises dans la circulaire ministérielle n ° 2012-025 du 15 février 2012.

La contribution communale retenue, estimée d'après le coût d'un élève scolarisé au groupe scolaire Simons, s'élève à 530 € par écolier.

8 enfants ont fréquenté cet établissement au cours de l'année scolaire 2020/2021.

La contribution à verser à l'école privée Sainte Marie de BEAUCAMPS LIGNY au titre de cette année scolaire sera donc de 4 240 €.

Délibération 2021/25 adoptée à la majorité

3 abstentions : Mmes TALFER, VANDENABEELE et M. CATTEZ

ADHESION AU DISPOSITIF DE LOISIRS EQUITABLES ACCESSIBLES (LEA)

Le 28 mars 2019 le conseil municipal a décidé par délibération 2019/28 de renouveler le contrat enfance jeunesse par lequel la CAF subventionne des activités périscolaires et extrascolaires organisées par la commune dans le cadre de sa politique enfance – jeunesse.

Il est aujourd'hui proposé au conseil municipal de poursuivre cette démarche en adhérant au nouveau dispositif de Loisirs Equitables Accessibles (LEA) que la CAF propose aux gestionnaires d'A.L.S.H. (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) qui consiste en une aide financière complémentaire à la Prestation de Service Ordinaire (PSO A.L.S.H). L'application d'une tarification modulée en fonction des ressources des familles constitue une des conditions obligatoires pour bénéficier de ces aides afin de favoriser l'accessibilité financière de toutes les familles.

Par la signature d'une convention LEA, la CAF s'engage à :

- Faciliter l'accès aux ALSH (périscolaires : Accueils périscolaires et Mercredis Récréatifs et extrascolaires : ALSH PVS et Eté) par l'application d'un barème de participation familial départemental ;
- Attribuer une subvention de fonctionnement sur fonds locaux pour compenser les participations familiales les plus faibles ;
- Garantir aux gestionnaires un montant maximal de recettes cumulées de 0.75 €/heure

et la commune s'engage, quant à elle, à appliquer une tarification adaptée à leur capacité contributive pour les familles les plus modestes ayant un quotient familial inférieur ou égal à 700 €.

Il est donc proposé aujourd'hui au Conseil Municipal d'autoriser Mme le Maire à signer cette convention et à intégrer à la tarification des activités périscolaires et extrascolaires les tranches suivantes :

TRANCHES	QUOTIENT FAMILIAL	PARTICIPATION FAMILIALE MAXI	PARTICIPATION CAF
A	0-369	0.25€/heure	0.50€/heure
B	370-499	0.45€/heure	0.30€/heure
C	500-700	0.60€/heure	0.15€/heure

Délibération 2021/26 adoptée à l'unanimité.

INSTAURATION DE LA TARIFICATION SOCIALE AU RESTAURANT SCOLAIRE

Depuis le 1^{er} avril 2019, l'Etat soutient la mise en place de la tarification sociale dans les cantines scolaires, pour permettre aux enfants des familles les plus modestes de manger à la cantine pour 1 €.

Une aide financière (3€/repas servi au prix maximal d'1€) est accordée aux communes et intercommunalités rurales fragiles qui instaurent une grille tarifaire comportant au moins 3 tranches, dont la plus basse est au prix maximal d'un euro, pour les cantines des écoles maternelles et élémentaires.

Délibération 2021/27 adoptée à l'unanimité

TARIFS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE, DES ACTIVITES PERISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES

Pour intégrer les différents dispositifs mis en place par la C.A.F et la tarification sociale de la cantine décidés précédemment, Mme le Maire et la commission des Finances proposent de fixer les tranches et les tarifs pour l'ensemble des services municipaux comme suit :

LE QUOTIENT FAMILIAL

RAPPEL

Le quotient familial se calcule comme suit :

$$\frac{1/12 \text{ des ressources annuelles 2020} + 1/12 \text{ des prestations familiales 2020}}{\text{Nombre de parts}}$$

Le nombre de parts se définit comme suit :

- parent(s) : 2 dans tous les cas,
- 1^{er} et 2^{ème} enfant : 0.5 par enfant,
- 3^{ème} enfant et suivant : 1 par enfant.

DÉTERMINATION DES TRANCHES DE TARIFS

TARIFS	QUOTIENTS FAMILIAUX
A	de 0 à 369 €
B	de 370 à 499 €
C	de 500 à 700 €
D	de 701 à 999 €
E	de 1 000 à 1 499 €
F	de 1 500 € et plus

LES TARIFS

RESTAURATION SCOLAIRE

TARIFS	EMMERINOIS	EXTÉRIEURS (+ 20 %) Pour les quotients D, E et F
A, B et C	1 € 00	1€00
D et E	3 € 20	3 € 85
F	3 € 70	4 € 45

Enfants du personnel de la Commune, des enseignants et enseignants eux-mêmes hors quotients A, B et C : 3 € 20.

ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE MATIN (de 7 H 00 à 8 H 20)

TARIFS	EMMERINOIS	EXTÉRIEURS
A	0 € 35	0 € 40
B	0 € 65	0 € 80
C	0 € 90	1 € 10
D	1 € 50	1 € 80
E	2 € 00	2 € 40
F	2 € 50	3 € 00

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE SOIR (avec goûter)

TARIFS	EMMERINOIS		EXTÉRIEURS	
	de 16 H 30 à 18 H 00	de 16 H 30 à 19 H 00	de 16 H 30 à 18 H 00	de 16 H 30 à 19 H 00
A	0 € 35	0 € 60	0 € 40	0 € 70
B	0 € 65	1 € 10	0 € 80	1 € 30
C	0 € 90	1 € 50	1 € 10	1 € 80
D	2€00	3 € 00	2 € 40	3 € 60
E	2 € 50	3 € 50	3€0 0	4 € 20
F	3€0 0	4 € 00	3 € 60	4 € 80

MERCREDIS RÉCRÉATIFS AVEC ACCUEIL PÉRICENTRE ET RESTAURATION LE MIDI

TARIFS	EMMERINOIS			EXTÉRIEURS		
	de 12 H	De 14H	de 17 H	de 12 H	De 14H	

	de 8 H à 9 H	De 9H à 12H	à 14 H	à 17H	à 18 H	de 8 H à 9 H	De 9H à 12H	à 14 H	à 17H	de 17 H à 18 H
A	0 € 35	0 € 75	1 € 00	0 € 75	0 € 35	0 € 40	0 € 90	1 € 20	0 € 90	0 € 40
B	0 € 65	1 € 35	1 € 00	1 € 35	0 € 65	0 € 80	1 € 60	1 € 20	1 € 60	0 € 80
C	0 € 90	1 € 80	1 € 00	1 € 80	0 € 90	1 € 10	2 € 15	1 € 20	2 € 15	1 € 10
D	1 € 50	3 € 00	3 € 20	3 € 00	1 € 50	1 € 80	3 € 60	3 € 85	3 € 60	1 € 80
E	2 € 00	5 € 00	3 € 20	5 € 00	2 € 00	2 € 40	6 € 00	3 € 85	6 € 00	2 € 40
F	2 € 50	6 € 00	3 € 70	6 € 00	2 € 50	3 € 00	7 € 20	4 € 45	7 € 20	3 € 00

ACTIVITES EXTRASCOLAIRES

ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT TARIFS JOURNALIERS (de 9 H à 17 H - PRIX DU REPAS COMPRIS)

TARIFS	EMMERINOIS	EXTÉRIEURS
A	2 € 50	3 € 00
B	3 € 70	4 € 45
C	4 € 60	5 € 50
D	9 € 20	11 € 05
E	13 € 20	15 € 85
F	15 € 70	18 € 85

Pour les séjours en camping s'ajoute un supplément journalier

- Emmerinois : 15 € 70
- Extérieurs : 18 € 85

ACCUEIL PÉRICENTRE ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT

TARIFS	EMMERINOIS		EXTÉRIEURS	
	de 8 H à 9 H	de 17 H à 18 H	de 08 H à 9 H	de 17 H à 18 H
A	0 € 35	0 € 35	0 € 40	0 € 40
B	0 € 65	0 € 65	0 € 80	0 € 80
C	0 € 90	0 € 90	1 € 10	1 € 10
D	1 € 50	1 € 50	1 € 80	1 € 80
E	2 € 00	2 € 00	2 € 40	2 € 40
F	2 € 50	2 € 50	3 € 00	3 € 00

L'ensemble des tarifs s'appliquera à compter du 1^{er} septembre 2021.

Pour l'ensemble des tarifs le tarif emmerinois s'appliquera aux enfants du personnel de la commune et des enseignants.

Délibération 2021/28 adoptée à la majorité – 1 abstention Ludovic BAR

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2021

Le tableau reprenant les propositions de la commission finances pour les subventions au titre de l'année 2021 a été joint au dossier du Conseil Municipal.

La crise sanitaire a entraîné une baisse d'activité importante pour la majorité des associations, notamment celles à caractère sportif qui ont vu leur nombre d'adhérents diminué.

Aussi, dans un souci de maintien d'accompagnement par la commune, la commission finances propose de maintenir la méthode de calcul d'attribution avec un plancher de 500€.

S'agissant des subventions aux associations qui ne sont pas à vocation sportive, il apparait que LA NOUVELLE CONCORDE et la CHORALE DES CANTERAINES ont vu leur activité fortement réduite du fait de l'absence de manifestations au sein de la commune. Il est donc proposé d'appliquer le montant « plancher » de 500€ pour cette année.

Arrivée de Mme BILLAU à 19H10.

Il est ensuite passé au vote par association.

Associations sportives

ASSOCIATIONS	MONTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
FOOTBALL-CLUB EMMERINOIS	966 €	17	0	6 MM. AVINEE – DELPORTE – GALERA RINGARD Mmes VLAMYNCK – LEROY -
CLUB EMMERINOIS DE TENNIS	3 376 €	12	0	11 MM. AVINEE – DELPORTE – GALERA RINGARD - Mmes VLAMYNCK LEROY – TALFER – BILLAU – TYTGAT- VANDENABEELE – LEDEE
JUDO CLUB EMMERIN	500 €	17	1 M. GALERA	5 MM. AVINEE – DELPORTE – GALERA Mmes VLAMYNCK – LEROY -
CLUB EMMERINOIS DE JAVELOT	500 €	18	0	5 MM. AVINEE – DELPORTE – GALERA Mmes VLAMYNCK – LEROY -
BADMINTON	500 €	18	0	5 MM. AVINEE – DELPORTE – GALERA Mmes VLAMYNCK – LEROY
U.S.E. (BASKET)	500 €	17	0	6 MM. AVINEE – DELPORTE – GALERA Mmes VLAMYNCK – LEROY - TYTGAT
ASSOCIATION SPORT POUR TOUS	500 €	16	0	7 MM. AVINEE – DELPORTE – GALERA DESPREZ - CATTEZ Mmes VLAMYNCK – LEROY -
JAZZ-DANSE	500 €	18	0	5 MM. AVINEE – DELPORTE – GALERA Mmes VLAMYNCK – LEROY -
ANIM'NORD	500 €	18	0	5 MM. AVINEE – DELPORTE – GALERA Mmes VLAMYNCK – LEROY -
RIO GRANDE 59	500 €	18	0	5 MM. AVINEE – DELPORTE – GALERA Mmes VLAMYNCK – LEROY -
TOTAL			8 342 €	

Associations non sportives

ASSOCIATIONS	MONTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
ASSOCIATION C.L.C.V.	250 €	16	0	7 MM. AVINEE - DELPORTE - GALERA - CATTEZ Mmes VLAMYNCK - LEROY - JACQMIN
UNION NATIONALE DES COMBATTANTS D'EMMERIN	250 €	18	0	5 MM. AVINEE - DELPORTE - GALERA Mmes VLAMYNCK - LEROY -
HARMONIE MUNICIPALE LA NOUVELLE CONCORDE :	500 €	16	0	7 MM. AVINEE - DELPORTE - GALERA - RINGARD - BAR Mmes VLAMYNCK - LEROY -
ASSOCIATIONS DES PARENTS D'ÉLÈVES	500 €	16	0	7 MM. AVINEE - DELPORTE GALERA Mmes VLAMYNCK - LEROY - BILLAU - TYTGAT
CHŒUR "LES CANTERAINES"	500 €	16	0	7 MM. AVINEE - DELPORTE GALERA - BAR - BAYLE Mmes VLAMYNCK - LEROY -
AMICALE DU PERSONNEL	500 €	18	0	5 MM. AVINEE - DELPORTE - GALERA Mmes VLAMYNCK - LEROY -
ACT' R HAPPY	250 €	18	0	5 MM. AVINEE - DELPORTE - GALERA Mmes VLAMYNCK - LEROY -
LES YEUX OUVERTS	250 €	18	0	5 MM. AVINEE - DELPORTE - GALERA Mmes VLAMYNCK - LEROY -
TOTAL			3 000 €	
TOTAL SUBVENTIONS ALLOUEES			11 342 €	

Délibération 2021/29

MODIFICATION DES 11 PLANS LOCAUX D'URBANISME (PLU) DE LA MEL

Le 18 décembre 2020, le Conseil métropolitain a décidé d'engager une procédure de modification de ses onze plans locaux d'urbanisme, procédure dont les délibérations 20 C 0406 et 20 C 0408 ont rappelé les objectifs, et fixé les modalités de la concertation préalable.

Mme le Maire rappelle que le projet de modification des onze PLU de la MEL est consultable sur le lien suivant : https://documents-pluccw.lillemetropole.fr/PLU_05_avril_2019_main.html et en format papier au siège de la MEL.

En application de l'article L.153-40 du code de l'urbanisme, le projet de modification doit désormais être soumis pour avis aux communes intéressées de la MEL.

A l'issue de la consultation des communes et des autres personnes publiques associées, le projet de modification sera soumis à une enquête publique unique prévue en septembre 2021.

Mme le Maire précise que sur le territoire de notre commune, il a été demandé la suppression de l'emplacement réservé sur la propriété appartenant au Diocèse « ateliers municipaux au Familia » pour la réalisation d'ateliers municipaux et d'un centre culturel.

Le projet d'ateliers municipaux n'est plus d'actualité puisqu'entre temps les ateliers ont été installés place du général de Gaulle où la commune a fait l'acquisition de bâtiments.

Le projet d'un centre culturel est toujours à l'étude.

**Délibération 2021/30 adoptée à la majorité – 5 contre Mmes VLAMYNCK – LEROY
MM AVINEE – DELPORTE - GALERA**

DEMANDE D'EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Mme le Maire explique qu'elle a reçu le 21 mai 2021 une déclaration d'aliéner enregistrée en mairie sous le n° 059.193.21.L0028, adressée par Maître Nicolas CARRE, notaire à WAVRIN, en vue de la cession moyennant le prix de 130 000 €, d'une propriété sise à Emmerin 13B rue du Maire Castel, cadastrée section A n°426, d'une superficie totale de 775 m², appartenant à Monsieur André MARCHAND,

Elle ajoute qu'une démarche auprès de l'actuel propriétaire avait été effectuée en 2019 pour lui faire part de l'intérêt de la commune pour cette parcelle compte tenu que :

- l'acquisition de cette parcelle permettrait de créer un accès réglementaire préconisé par le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) pour favoriser l'accès pompier vers le complexe sportif Henri Lhote. L'accès actuel rue Sadi Carnot prolongée n'a pas été jugé très satisfaisant par les services du SDIS lors de leur visite.
- Cette parcelle débouchant en front à rue est la seule permettant un accès au parc urbain, ainsi qu'au futur prolongement des parcs métropolitains sur la couronne sud.
- Sur le côté droit de la parcelle sont implantés actuellement 20 garages qui sont à préserver du fait du manque très important de stationnements d'autant qu'il est prévu dans ce quartier la suppression de 36 garages et de quelques garages entrepôts au profit d'un projet immobilier privé.
- une personne habite actuellement un bungalow installé sur cette parcelle au bout des garages et il convient de préserver son habitation.

Sur les conseils de la Métropole Européenne de Lille, Madame le Maire demande aujourd'hui au Conseil municipal de solliciter de la Métropole Européenne de Lille une décision de délégation du Droit de Prémption Urbain au profit de la ville à l'égard du bien précité.

Délibération 2021/31 adoptée à la majorité

2 abstentions : Mmes VANDENABEELE et STANIEWSKI

OUTILS PREVENTIFS DE LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE

M. DESPREZ présente ensuite les outils proposés par la MEL pour lutter contre l'habitat indigne.

La loi accès au logement et pour un urbanisme rénové dite (ALUR) du 24 mars 2014 a institué l'Autorisation Préalable à la réalisation de travaux de Division (APD), ainsi que l'Autorisation Préalable de Mise en Location (APML), afin de lutter contre l'habitat indigne.

Il est aujourd'hui proposé au Conseil Municipal de mettre en place ces deux dispositifs :

- L'Autorisation Préalable de Mise en Location (APML) « permis de louer » qui concerne les logements mis en location ou faisant l'objet d'une nouvelle mise en location et les logements loués meublés ou non meublés.

La déclaration se fait en ligne ou par le dépôt d'un dossier à la mairie pour instruction. La Métropole Européenne de Lille rédige l'arrêté.

- L'Autorisation Préalable à la réalisation de travaux de Division (APD) ou permis de diviser est une procédure identique au permis de louer en amont de la division d'un logement

Délibération 2021/32 adoptée à la majorité – 1 abstention Mme LEDEE

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le tableau des effectifs de notre collectivité a été adopté par délibération 2020-33 le 6 juillet 2020.

Pour tenir compte de la réorganisation des services, il est maintenant nécessaire d'adapter les effectifs de la filière technique et de la filière animation. Les autres filières restent identiques.

Après avis favorable du Comité Technique Paritaire en date du 15 juin 2021 sur les suppressions de poste, il est proposé le tableau des effectifs suivants :

FILIERE	CAT	GRADE	TPS TRAVAIL	EFFECTIFS	
				THEORIQUE	POURVU
	A	Attaché principal	TC	1	1

A D M I N I S T R A T I V E	C	Rédacteur principal	TC	1	1
		Rédacteur	TC	1	0
		Adjoint Administratif principal 2 ^{ème} classe	TC	3	3
		Adjoint administratif	TC	1	1
TOTAL FILIERE ADMNISTRATIVE				7	6

	CAT	GRADE	TEMPS	EFFECTIFS		
				THEORIQUE	POURVUS	
T E C H N I Q U E	B	Technicien principal de 1 ^{ère} classe	TC	1	1	
		Agent Maîtrise principal	TC	1	1	
	C	Agent Maitrise	TC	2	1	
		Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	31H30	1	1	
			30H30	1	1	
			30H	2	2	
			17H30	2	2	
		Adjoint technique	TC	4	2	
			30 H	1	1	
			25 H	1	1	
			17H30	1	1	
		TOTAL FILIERE TECHNIQUE				17

(en rouge les créations)

	CAT	GRADE	TEMPS TRAVAIL	THEORIQUE	POURVU
A N I M A T I O N	B	Animateur	TC	2	1
	C	Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe	TC	1	1
			30H30	1	0
		Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	30H30	1	1
			25 H	1	1
		Adjoint d'animation	TC	1	1
			17H30	1	1
	TOTAL FILIERE ANIMATION				8

FILIERE	CAT	GRADE	TPS TRAVAIL		
				THEORIQUE	POURVU
C U L T U R E L L E	B	Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	5H	1	0
			12H30	1	1
		Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	8 H	1	0
			4H30	1	0
			1H	1	0
			14H	1	1
			12H30	1	1
			9H	1	1
			6H30	1	1
			5H	1	1
			2H	1	1
			3H	1	1
		TOTAL FILIERE CULTURELLE			

FILIERE	CAT	GRADE	TEMPS TRAVAIL	THEORIQUE	POURVU
MEDICO SOCIALE	C	ATSEM PLE 1 ^{ère} classe	TC	1	1
		ATSEM PLE 2 ^{ème} classe	TC	2	1
TOTAL FILIERE MEDICO SOCIALE				3	2
TOTAL GENERAL				47	36

Délibération 2021/33 adoptée à l'unanimité

RECRUTEMENT D'UN VACATAIRE POUR LA DISTRIBUTION D'INFORMATIONS MUNICIPALES

Il est régulièrement nécessaire de distribuer dans la commune des informations municipales écrites dans les boîtes à lettres des habitants. Considérant qu'il s'agit d'un travail spécifique et ponctuel à caractère discontinu, il peut être fait appel à un vacataire pour effectuer ces distributions.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Mme le Maire à procéder au recrutement d'un vacataire pour faire ce travail et de le rémunérer sur une base horaire de 12,50 €.

Délibération 2021/ 34 adoptée à l'unanimité

RECRUTEMENT DE 5 CONTRATS D'ENGAGEMENT EDUCATIF (C.E.E.) SUPPLEMENTAIRES

Par délibération 2021/17 du 30 mars 2021 le Conseil Municipal a décidé la création et le recrutement de 15 contrats d'engagement éducatif (C.E.E.) pour l'organisation de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement cet été.

Au vu du nombre d'inscriptions très supérieur aux prévisions, il est proposé de passer le nombre de recrutement de C.E.E. pour l'A.L.S.H. cet été à 20 soit 5 C.E.E. supplémentaires.

Délibération 2021/ 35 adoptée à l'unanimité

RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES SUR LES TRANSFERTS DE COMPETENCES SUITE A LA FUSION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA HAUTE DEULE ET DE LA MEL

Conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C du Code général des Impôts, la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) est chargée de procéder à l'évaluation de la charge financière nette des compétences transférées des communes à la Métropole européenne de Lille.

La CLETC a étudié le transfert de produits et de charges, suite à la fusion de la Communauté de communes de la Haute-Deûle et la MEL, pour les compétences suivantes : promotion du tourisme, distribution d'électricité, participation au SDIS et GEMAPI.

La CLETC s'est réunie le 21 mai 2021 pour examiner la valorisation de ces transferts de charges. Le rapport, approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés des membres de la commission, n'a pas d'incidence sur l'attribution de compensation versée à la commune d'Emmerin.

Délibération 2021/36 adoptée à l'unanimité

INFORMATIONS DIVERSES

- Le déménagement des services municipaux s'est bien déroulé. Le personnel et le public expriment leur satisfaction. Une inauguration sera organisée ultérieurement.
- 2 élus ont été chargés de mission :
 - . Marion BILLIAU sur les relations avec les services périscolaires,
 - . Nicolas FLAMENT sur les techniques de communication.
- La première distribution de la banque alimentaire dans les nouveaux locaux se fera ce jeudi 8 juillet 2021.
- Un vide-greniers est organisé le 28 août sur le terrain de foot. Il y a déjà 40 inscrits.
- À l'occasion de la ducasse, la commune travaille sur la mise en place de musique, jeux pour les enfants, friterie, ...
- L'apéro vélo organisé dans l'ancienne salle du conseil et ses abords durant les mercredis 16 et 23 juin a connu un réel succès et sera reconduit. Chacun amène son vélo et l'équipe sur place aide et conseille pour les réparations autour d'un verre sans alcool.
- Les distributeurs de plats cuisinés « au cœur de la malice » ouvriront dans un local aménagé devant l'espace Étoile. En parallèle, d'autres casiers seront installés à Noyelles les Seclin.
- Madame le Maire a été élue au Conseil Régional et au Conseil Départemental. Elle précise qu'elle restera, avant tout, Maire des Emmerinois.
- Le forum des associations sera organisé le 4 septembre prochain dans la salle Henri Lhote de 10 H à 16 H.
- Madame le Maire informe aussi le Conseil municipal que dans le cadre de sa mission M.E.L. sur le projet de territoire des communes gardiennes de l'eau se termine le 2^{ème} atelier. Dans la continuité un travail sur les espaces agricoles sur ce territoire est en cours.

Madame le Maire lève la séance à 20 H 50.

Le Secrétaire,
Philippe DESPREZ.

